

## **Procès-verbal de la séance du 31 mars 2015 à 20 h 30**

L'ensemble des membres du conseil municipal (17) était présent sauf Ms H. GAIDOZ et M. LOURDAULT, absents excusés ayant donné respectivement procuration à Mmes A. CHARBEAUX et A-M POCQUET.

*Mme DOUSSAINT N. a été élue secrétaire de séance.*

### **L'assemblée :**

1. Nomme son secrétaire de séance, (19 pour)
2. Donne son accord pour l'ajout de 3 sujets à l'ordre du jour, (19 pour)
3. Approuve le compte rendu de la séance du 19 février 2015, (19 pour)
4. Vote le budget primitif 2015 qui s'équilibre dans les deux sections, (18 pour 1 contre)  
**Dépenses ou recettes de fonctionnement : 1 070 020.00 €**  
**Dépenses ou recettes d'investissement : 171 065.00 €**  
**Arrête la liste des subventions communales qui seront attribuées.**
5. Décide de ne pas augmenter le taux des trois taxes comme depuis plusieurs années, (19 pour)
6. Approuve le compte administratif 2014 relatif au budget annexe « les remparts », (19 pour)
7. Décide d'affecter le résultat positif à l'article 001 (section investissement), (19 pour)
8. Approuve le compte de gestion 2014 du budget annexe, présenté par le trésorier, (19 pour)
9. Vote le budget primitif 2015 équilibré relatif au budget annexe « les remparts » (19 pour)
10. Accepte et autorise le maire à signer une nouvelle convention avec le CLIC du Nord Rémois de Fresne Lès Reims, (19 pour)
11. Décide de mettre à disposition locaux et matériels, aux associations, par convention, (19 pour)
12. Accepte le renouvellement de la convention à titre précaire sollicité par M. TALLEUX Chirurgien-dentiste, (19 pour)
13. Détermine les taux de promotion pour avancement de grade, (19 pour)
14. Décide de créer un emploi permanent de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015, (19 pour)
15. Décide de créer un emploi permanent d'Adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015, (19 pour)
16. Prend connaissance :
  - *De l'actualité communautaire : orientations budgétaires et travaux en cours de réalisation.*
  - *Des nouvelles règles mises en place par le conseil général pour l'inscription des élèves de primaire au transport scolaire ainsi que la gestion du réseau à compter de septembre 2015.*
  - *Que les dossiers de demande de subvention déposés au titre de la DETR sont déclarés complets par les services de la Sous-préfecture de Reims.*  
L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 23 H 15.

Le maire, P. MOUSEL